



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Réduction de la limite de vitesse sur le chemin Principal : une mesure pour renforcer la sécurité routière

Saint-Joseph-du-Lac, le 27 novembre 2025 - La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac informe la population qu'à compter d'aujourd'hui, la limite de vitesse sur le chemin Principal est officiellement réduite à **40 km/h**, et ce à **partir du 788, chemin Principal (côte des Musiques), jusqu'à la montée McCole.**

Cette décision a été adoptée par le conseil municipal à la suite de plusieurs accidents survenus au cours des dernières années impliquant des piétons et des véhicules dans ce secteur névralgique du noyau villageois. L'objectif est de rendre les déplacements plus sécuritaires pour l'ensemble des usagers de la route.

« La sécurité de nos citoyens est une priorité. Cette mesure s'inscrit dans une volonté claire de protéger les familles, les piétons et les cyclistes qui utilisent quotidiennement le chemin Principal, et de faire de notre cœur villageois un milieu de vie plus sécuritaire », souligne Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac.

La Municipalité rappelle que le chemin Principal est un secteur très fréquenté, rendant la réduction de vitesse essentielle pour améliorer la cohabitation entre les différents modes de déplacement.

La collaboration de tous est essentielle. Les automobilistes sont priés de respecter la nouvelle limite de vitesse et de faire preuve de vigilance afin d'assurer la sécurité de la communauté.

-30-

Renseignements :

Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Service des travaux publics

450-623-1072 poste 222